



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lille, le 3 juin 2022

Madame, monsieur,

Notre engagement collectif doit permettre à la région Hauts-de-France de relever le défi de l'emploi : alors même que de nombreux secteurs d'activité connaissent à court terme des tensions de recrutement, et que nous devons préparer le remplacement de nombreux salariés pour des départs en retraite (813 000 entre 2016 et 2030), le taux de chômage, même s'il est en baisse, reste important (8,9 %).

Notre région compte pourtant des forces vives dans les 199 quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui représentent 11 % de la population régionale.

Le dispositif des emplois francs vise à lutter contre le chômage dans ces territoires, en apportant une solution aux entreprises qui recrutent.

La démarche est simple : pour toute entreprise ou association qui recrute un salarié résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, l'État apporte une aide à l'employeur à hauteur de :

- 5 000 euros par an pendant 3 ans (soit 15 000 euros) pour une embauche en CDI,
- 2 500 euros pendant 2 ans maximum (soit 5 000 euros) pour une embauche d'au moins 6 mois.

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

Tous les secteurs d'activités sont concernés, et toutes les entreprises peuvent y avoir recours, quel que soit leur lieu d'implantation. Le dispositif est facile à mettre en œuvre : Pôle Emploi et les missions locales sont vos interlocuteurs (agence Pôle emploi de proximité ou le 3995 / mission locale du secteur) et vous accompagneront. La procédure administrative est simple (CERFA et attestation d'éligibilité du salarié spécifiant son adresse en quartier de la politique de la ville remise par Pôle emploi ou la mission locale) et doit être achevée dans les trois premiers mois qui suivent la signature du contrat d'embauche.

Je vous invite à recourir largement à cette aide : les emplois francs sont une réelle opportunité de trouver de nouveaux talents, en leur offrant une insertion durable dans l'emploi, tout en bénéficiant d'une aide très importante qui s'inscrit dans la durée.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Georges-François LECLERC

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/